



NOTA: L'EXECUTION DE CE PLAN N'EST VALABLE QU'APRES L'APPROBATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE, DU MAITRE D'OUVRAGE, DU BUREAU DE CONTROLE ET DES CORPS D'ETATS CONCERNES

- NOTA: PRINCIPE DE FONDATIONS :
- * Dans ces conditions on peut prévoir une solution de fondations par semelles filantes ou isolées avec encastrement à partir de 3,0 m/sol actuel, dans les argiles non remaniées.
 - * CONTRAINTE ADMISSIBLE DU SOL (ELS): 0.4 Mpa
 - * ETUDE GEOTECHNIQUE G2 AVP / RAPPORT n°04954 V1 - 14 /11/ 2014
 - * ETUDE GEOTECHNIQUE G2 PRO / RAPPORT n°05736 V1 - 15 /12/ 2015

SAINT PIERRE DU PERRY 91280
CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE
 DE 44 LOGEMENTS EN ACCESION
 91280 SAINT PIERRE
 LOT S10

MAITRE D'OEUVRE ADG ARCHITECTURE 104, rue de la République 91100 CORBEIL-ESRONNES ☎ 01.40.98.83.00 ☎ 01.40.98.83.09	MAITRE D'OUVRAGE PIERREVAL 1, rue FERRIER ET MAIRE L'ETRE 91190 PIERRE VAL ☎ 01.40.52.24.90 ☎ 01.40.52.24.90
BUREAU DE CONTROLE ALPHA CONTROL 13, rue de l'Université 91100 MONTLÉRY ☎ 01.48.15.16.00 ☎ 01.84.10.91.13	ENTREPRISE G.O. BMC Gros-oeuvre - Maçonnerie 18 RUE TRIPPER 91100 MONTLÉRY ☎ 01.41.41.08.48 ☎ 01.41.41.08.08

RESEUX SOUS DALLE
 PARKING

ind.	date	modifications
0	12-07-17	1 ère diffusion.

288	DOSSIER	PLAN	APP.
	C.103	RE	PRO